



**Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la Gironde**

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

N° 24-05

Du 15 juillet 2024

ISSN n°1290-8274

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde
22, boulevard Pierre 1^{er}
33081 BORDEAUX-CEDEX

Directeur de la publication : Contrôleur Général Marc VERMEULEN
Rédaction : Groupement d'Appui pour la Direction et les Services

Édition : n°24-05
Date de publication : 15 juillet 2024
N° ISSN :1290-8274

SOMMAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2024

N° CA 2024-d0064 - Paiement des heures supplémentaires effectuées dans le cadre des colonnes de renfort 2024 : Nouvelle-Calédonie, Mayotte et Dordogne	p.4
N° CA 2024-d0065 - Autorisation exceptionnelle à verser des indemnités pour formation à des sapeurs-pompiers volontaires ayant dépassé le quota autorisé	p.9
N° CA 2024-d0066 - Engagement d'une démarche de réexamen des critères de répartition des contributions obligatoires des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'incendie au budget du SDIS	p.14
N° CA 2024-d0067 - Actualisation du recueil des règles de procédures et de gestion de la formation	p.19
N° CA 2024-d0068 - Actualisation des fiches n° 21 et 41 du recueil de gestion du temps	p.23
N° CA 2024-d0069 - Évolution de l'organigramme de la Direction - Rattachement du service communication et protocole	p.27
N° CA 2024-d0070 - Modification du tableau des emplois - suppressions	p.32
N° CA 2024-d0071 - Rapport 2023 sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du SDIS de la Gironde et bilan du plan d'action pluriannuel 2021-2023	p.36
N° CA 2024-d0072 - Autorisation à signer avec le SGAR et la société le théâtre sur mesure une convention financière relative au projet de sensibilisation sur mesure à l'égalité femme / homme	p.42
N° CA 2024-d0073 - Plan de développement des compétences 2025	p.46
N° CA 2024-d0074 - Autorisation à signer une convention avec l'Amicale des groupements et de la Direction du SDIS de la Gironde(AGDS33)	p.50
N° CA 2024-d0075 - Autorisation à signer un avenant à la convention avec l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde	p.54
N° CA 2024-d0076 - Autorisation à signer des conventions avec des prestataires de spectacle et de loisirs pour l'arbre de Noël 2024 des enfants du personnel du SDIS	p.58
N° CA 2024-d0077 - Autorisation à signer avec le Détachement Central Interministériel d'intervention technique (DCI-IT) une convention d'appui pour la sécurisation des jeux olympiques et paralympiques 2024 dans le domaine des menaces nucléaires, radiologiques, biologiques, et chimiques(NRBC)	p.62
N° CA 2024-d0078 - Don de matériels incendie à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises au profit de la Nouvelle-Calédonie	p.66
N° CA 2024-d0079 - Désaffectation de l'ancien centre d'incendie et de secours d'Arès et modification de mise à disposition de biens immobiliers par le Conseil départemental au profit du SDIS de la Gironde	p.70
N° CA 2024-d0080 - Demande d'indemnisation de sapeurs-pompiers victimes d'agressions et d'incivilités	p.74
N° CA 2024-d0081 - Charte du réseau associatif des sapeurs-pompiers et personnels du service départemental d'incendie et secours de la Gironde	p.82
N° CA 2024-i0082 - Mise à disposition de personnel	p.86
N° CA 2024-i0083 - Dématérialisation des entretiens professionnels	p.90
N° CA 2024-i0084 - Plan de formation au management	p.97
N° CA 2024-i0085 - Plan de prévention de l'accidentologie des activités physiques et sportives	p.102
N° CA 2024-i0086 - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle-Aquitaine sur la gestion durable de la forêt et son adaptation au changement climatique et rapport sur le contrôle des comptes et de la gestion du SDIS de la Gironde depuis 2017.	p.106

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d0064	PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉES DANS LE CADRE DES COLONNES DE RENFORT 2024 : NOUVELLE-CALÉDONIE, MAYOTTE ET DORDOGNE	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Délibération CA 2024-d0064 du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2879A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département
Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde
Monsieur Henri DECROS, payeur départemental
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉES DANS LE CADRE DES COLONNES DE RENFORT 2024 : NOUVELLE-CALÉDONIE, MAYOTTE ET DORDOGNE

Le SDIS de la Gironde a engagé des moyens en colonnes de renfort concernant les événements suivants :

- du 21 janvier au 11 février 2024, pour lutter contre des incendies qui ont ravagé la Nouvelle-Calédonie
- du 12 janvier au 25 mars 2024, pour faire face à la grande sécheresse qui a touché l'île de Mayotte
- le 11 février 2024, pour effectuer une levée de doute suite à la manipulation d'une fiole contenant un produit radioactif par plusieurs personnes, à Ribérac en Dordogne

Compte tenu des événements et du travail effectué, il est proposé de payer les heures supplémentaires à l'ensemble des agents concernés; hormis les personnels logés qui ne peuvent bénéficier de l'IFTS et pour lesquels l'indemnisation n'est pas possible.

Conformément au memento pratique de janvier 2021 relatif à la prise en charge des frais des opérations de secours et des grands rassemblements de personnes, l'indemnisation des sapeurs-pompiers professionnels sera faite sur la base d'un montant forfaitaire journalier correspondant à 16 heures d'indemnités calculées au taux de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires correspondant au grade de l'agent.

Pour les personnels administratifs, techniques et spécialisés de catégories B et C, l'indemnisation sera faite sur la base des heures effectuées, avec les majorations d'heures supplémentaires de dimanches et jours fériés, et supérieures à 14 heures, et avec l'application du forfait de 16 heures pour une journée complète.

Ainsi dans le cadre du régime indemnitaire fixé par délibération du Conseil d'administration, il est proposé :

I- Pour les agents de catégorie B et C :

1°) de payer ces heures supplémentaires à l'ensemble des agents mobilisés sur ces événements dont la liste est jointe en annexe ;

2°) d'utiliser pour ce faire les indemnités horaires pour travail supplémentaire (IHTS) instituées par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 modifié.

II- Pour les agents de catégorie A pouvant prétendre aux IFTS :

1°) de payer ces heures supplémentaires aux agents mobilisés sur ces colonnes de renfort, dont le nom figure en annexe ;

2°) de calculer le montant indemnitaire relatif aux heures supplémentaires effectuées selon les modalités décrites ci-dessus, et de le convertir à due concurrence des sommes ainsi

obtenues, en fraction de taux de base mensuel de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) correspondant à leur situation indiciaire ;

3°) de déroger au plafond fixé au taux 6 par délibération CA 2018-073 en lissant les indemnités dues tout en respectant la limite réglementaire en vigueur arrêtée au taux 8.

Le volume horaire total à indemniser s'élève à :

- **222 heures**, pour un montant estimé à environ **2 900 €** concernant la colonne de renfort en Nouvelle-Calédonie

- **2 376 heures**, pour un montant estimé à environ **25 633 €** concernant la colonne de renfort de Mayotte

- **6 heures**, pour un montant estimé à environ **55 €** concernant la colonne de renfort de Ribérac en Dordogne

Les annexes jointes à la présente délibération comportent la liste des agents bénéficiaires de cette proposition, assortie du volume horaire à indemniser.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le paiement à titre exceptionnel des heures supplémentaires réalisées à l'occasion des colonnes de renfort intervenues en début d'année 2024 selon les modalités décrites ci-dessus.

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d0065	AUTORISATION EXCEPTIONNELLE À VERSER DES INDEMNITÉS POUR FORMATION À DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AYANT DÉPASSÉ LE QUOTA AUTORISÉ	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Délibération CA 2024-d0065 du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2750A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde

Monsieur Henri DECROS, payeur départemental

Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef

Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde

Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ

Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint

Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle

Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires

Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources

Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux

Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques

Madame Elisa DAVY, chargée des instances

Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE À VERSER DES INDEMNITÉS POUR FORMATION À DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AYANT DÉPASSÉ LE QUOTA AUTORISÉ

Par délibération CA 2004-36 en date du 17 juin 2004, le Conseil d'administration a décidé de plafonner à 200 heures le nombre annuel d'indemnités pour formation, susceptibles d'être perçues par un agent non sapeur-pompier ayant souscrit un engagement de sapeur-pompier volontaire.

Par délibération CA 2016-77 en date du 12 décembre 2016, le Conseil d'administration a décidé de plafonner à 120 heures le nombre annuel d'indemnités pour formation, susceptibles d'être perçues par un agent sapeur-pompier professionnel ayant souscrit un engagement de sapeur-pompier volontaire.

L'impossibilité de trouver à certains moments de l'année 2023, les formateurs qualifiés nécessaires à la réalisation des actions pédagogiques programmées, a occasionné des dépassements pour quelques agents.

Compte tenu de la réalisation effective de ces heures de formation, et de leur nécessité, il est proposé, à titre exceptionnel, de verser les indemnités correspondantes aux agents concernés.

Nom	Prénom	Gpt	Affectation SPV	Affectation si double Statut SPP	Nombre d'heures dépassant le quota fixé
MARTIN	JEREMY	GTNO	LE PORGE	BRUGES	85
COMMUN	ARNAUD	GTSE	LANGON/ST MACAIRE	CREON	48
FOURNIER	CHRISTOPHE	GTNO	HOURTIN/CARCANS	HOURTIN/CARCANS	44,5
GIRY	SÉBASTIEN	GTNE	COUSTRAS/LAPOUYADE	COUSTRAS/LAPOUYADE	22,97
CARLIER	FRÉDÉRIC	GTNO	PAUILLAC	LESPARRE-MEDOC	20,50
PERCHERON	CLÉMENT	GTSE	LANGON/ST MACAIRE	BASTIDE	19
KERCKHOVE	VINCENT	GTNO	VENDAYS/MONTALIVET	SOULAC SUR MER/LE VERDON	13,95
BOYER	JULIE	GTSO	ARCACHON	CAPTIEUX	11
CAZADE	CHRISTOPHE	GTSE	BARSAC	CAPTIEUX	10,93
GUILLEMIN	CÉDRIC	GTNE	SAINT-SAVIN	SAINT-SAVIN	6,60
TRON	MURIEL	GTNO	SOULAC SUR MER/LE VERDON	/	193
ALZON	STEPHANE	GTSE	LANGON/ST MACAIRE	/	84

ROY	PIERRE	GTSE	LANGON/ST MACAIRE	/	44
GALLOIS	PIERRICK	GTSO	LA TESTE/PYLA SUR MER	/	21
GENEVES	CHRISTELLE	GTNO	PAUILLAC	/	13
DESCOINS	SEVERI NE	GTNO	SOULAC SUR MER/LE VERDON	/	8
MARC	ALEXANDRE	GTCC	ORNANO	/	3,5
FORNARESIO	CHRISTOPHE	GTCO	ST MEDARD EN JALLES	/	3

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer :

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d0066	ENGAGEMENT D'UNE DÉMARCHE DE RÉEXAMEN DES CRITÈRES DE RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE COMPÉTENTS EN MATIÈRE D'INCENDIE AU BUDGET DU SDIS	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice

Délibération CA 2024-d0066 du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2918A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde

Monsieur Henri DECROS, payeur départemental

Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef

Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde

Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ

Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint

Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle

Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires

Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources

Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux

Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques

Madame Elisa DAVY, chargée des instances

Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

ENGAGEMENT D'UNE DÉMARCHE DE RÉEXAMEN DES CRITÈRES DE RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE COMPÉTENTS EN MATIÈRE D'INCENDIE AU BUDGET DU SDIS

Le financement des SDIS par le bloc communal est régi par les dispositions de l'article L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Parmi les 28 EPCI à fiscalité propre de Gironde, 14 disposent de la compétence incendie. Le montant total des contributions obligatoires du bloc communal au SDIS 33 s'élève à 87 282 443,70 € pour l'exercice 2024. L'effort financier du bloc communal au profit du budget du SDIS 33 est complété par deux composantes :

- Une participation dite « volontaire » instaurée à partir de l'exercice 2019, complémentaire à la contribution obligatoire, dont le montant s'élève à environ 2 M€
- Une participation aux opérations de construction des nouveaux centres de secours selon des modalités fixées par délibération n°99-94 du 23 décembre 1999.

Le mode de calcul des contributions obligatoires prévu à l'article L. 1424-35 encadre l'évolution de l'ensemble des contributions obligatoires du bloc communal au niveau de l'indice des prix à la consommation. Face à l'effet ciseau entre croissance de l'activité opérationnelle et stabilité des contributions depuis 2002, le SDIS 33 n'a pas souhaité déroger au mode de calcul des contributions fixé à l'article L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales, et ce de manière constante.

En revanche, les dispositions de l'article précité ne font pas obstacle à la modification des critères de répartition des contributions obligatoires à l'intérieur dudit bloc communal. En effet, le troisième alinéa de l'article L. 1424-35 du CGCT permet au conseil d'administration du SDIS de la fixer en fonction de plusieurs critères qui y sont énumérés.

La délibération n° CA 2002-76 du 8 octobre 2002 a fixé le montant individuel des contributions annuelles des communes et intercommunalités au SDIS pour l'exercice 2003 au montant de la contribution acquittée en 2002 augmentée de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Depuis la départementalisation, les critères de répartition du contingent communal n'ont pas été modifiés laissant ainsi les montants individuels évoluer chaque année selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

A l'occasion de son examen de gestion des exercices 2017 et suivants, la Chambre régionale des comptes partage le constat que les contributions obligatoires rapportées au nombre d'habitants présentent des écarts selon les périmètres intercommunaux. Les dispositions de l'article L. 1424-35 du CGCT envisagent la possibilité de différencier l'effort financier de chaque collectivité contributrice. Dans ce cadre, il convient de respecter le principe d'égalité devant les charges publiques, ce qui n'implique pas nécessairement que les participations par habitant des communes du département soient identiques.

La recommandation n°3 du rapport d'observations définitives de la CRC Nouvelle-Aquitaine invite le SDIS 33 à « réaliser une étude approfondie des critères et des modalités de calcul des participations obligatoires appliquées actuellement au sein du bloc communal au regard du principe d'égalité devant les charges publiques et, en fonction de ses résultats et en tant que de besoin, redéfinir les règles de répartition des montants de ces participations. »

Compte tenu de ces constats et de cette recommandation, le SDIS souhaite aujourd'hui sécuriser juridiquement les modalités de calcul et de répartition des contributions obligatoires du bloc communal. Il est ainsi proposé d'engager une démarche de réexamen des critères de répartition des contributions obligatoires du bloc communal.

Cette démarche vise à partager, avec les collectivités contributrices et le conseil d'administration au sein duquel elles sont représentées, un état des lieux de la répartition des contributions obligatoires ainsi que des scénarios visant à actualiser et sécuriser les critères de répartition.

Afin d'accompagner le SDIS 33 dans cette démarche, une prestation d'accompagnement extérieur a été sollicitée. Elle comprend la réalisation de l'état des lieux et l'analyse de la répartition actuelle des contributions, la proposition de plusieurs scénarios d'actualisation ainsi que la préparation et l'animation de la concertation avec les collectivités contributrices.

L'objectif est de fixer les montants et les nouveaux critères de répartition des contributions pour l'exercice 2025. Il entend donc partager les scénarios envisagés avec les collectivités contributrices à l'automne 2024 et présenter un projet de délibération à son conseil d'administration au plus tard lors de la séance prévue en décembre 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer.

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d0067	ACTUALISATION DU RECUEIL DES RÈGLES DE PROCÉDURES ET DE GESTION DE LA FORMATION	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Délibération CA 2024-d0067 du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2863A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département
Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde
Monsieur Henri DECROS, payeur départemental
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

ACTUALISATION DU RECUEIL DES RÈGLES DE PROCÉDURES ET DE GESTION DE LA FORMATION

Par délibération CA 2017-098 du 6 décembre 2017, le conseil d'administration a approuvé la mise en œuvre d'un recueil des règles de procédures et de gestion de la formation applicables aux personnels du SDIS de la Gironde.

La délibération précisait que ce recueil avait vocation à être actualisé régulièrement afin de prendre en compte les évolutions émanant soit de textes nationaux, soit de décisions de l'établissement.

L'arrêté ministériel du 20 septembre 2023 fixe les nouveaux taux des indemnités de mission et conduit aujourd'hui à modifier la fiche n°16 du recueil.

Ainsi, les frais occasionnés par des déplacements temporaires à l'occasion d'un stage , d'une formation de préparation à concours ou examen professionnel ou du passage d'épreuves de concours ou d'examen professionnel, seront désormais remboursés comme suit :

- Frais supplémentaires de repas : remboursement forfaitaire de 20 € par repas

Pour être indemnisé, l'agent doit se trouver hors de sa résidence administrative et familiale :

* pour le repas du midi : pendant la période comprise entre 12h et 14h

* pour le repas du soir : pendant la période comprise entre 19h et 21h

- Hébergement : remboursement en fonction du lieu de la mission (taux maximal) :

* taux de base : 90 € par nuitée, petit-déjeuner inclus,

* grandes villes (population légale égale ou supérieure à 200 000 habitants) et communes de la métropole du Grand-Paris : 120 € par nuitée, petit-déjeuner inclus,

* commune de Paris : 140 € par nuitée, petit-déjeuner inclus,

* pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite : 150 € par nuitée, petit-déjeuner inclus.

Pour être indemnisé, l'agent doit se trouver en déplacement pendant la période comprise entre 0h et 5h.

Les modifications apportées au recueil des règles de procédures et de gestion de la formation sont visibles dans la fiche jointe au présent rapport. Les autres modalités sont inchangées.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 13 juin 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et approuver la modification du recueil des règles de procédures et de gestion de la formation.

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d0068	ACTUALISATION DES FICHES N° 21 ET 41 DU RECUEIL DE GESTION DU TEMPS	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Délibération CA 2024-d0068 du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2866A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département
Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde
Monsieur Henri DECROS, payeur départemental
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

ACTUALISATION DES FICHES N° 21 ET 41 DU RECUEIL DE GESTION DU TEMPS

Le recueil du temps de travail est un document qui synthétise les règles applicables au sein de l'établissement en matière d'organisation des temps de travail, d'absence de différentes natures et de positions statutaires.

L'intégralité du recueil est mis à la disposition des agents sur l'intranet de l'établissement.

Les fiches suivantes ont été actualisées afin de tenir compte d'évolutions législatives et réglementaires :

- Fiche n° 21 : congé de présence parentale

- Fiche n° 41 : projet de fin de carrière

Les modifications apportées sont visibles dans les fiches jointes au présent rapport.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 13 juin 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et approuver la modification du recueil de gestion du temps de travail.

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d0069	ÉVOLUTION DE L'ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION - RATTACHEMENT DU SERVICE COMMUNICATION ET PROTOCOLE	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Délibération CA 2024-d0069 du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2901A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département
Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde
Monsieur Henri DECROS, payeur départemental
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

ÉVOLUTION DE L'ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION - RATTACHEMENT DU SERVICE COMMUNICATION ET PROTOCOLE

La Direction poursuit son projet de restructuration progressive de son organisation dans un objectif de transversalité et surtout de renfort du pilotage des missions stratégiques de l'établissement.

1) Rappel

- Suite à l'avis du CST du 9 juin 2022, le secrétariat de direction a été réorganisé avec l'ajout d'un troisième poste de secrétaire de direction et la création du rôle de chef de bureau.

- En septembre 2023, le service des Affaires Juridiques a été rattaché à la Direction pour renforcer la sécurité juridique de l'établissement et consolider la vocation stratégique de ce service.

- En mars 2024, une mission SDACR et Règlement Opérationnel est créée et rattachée à la Direction en raison du caractère éminemment stratégique de ces documents pour l'établissement.

La Direction continue sa restructuration en y rattachant le Service Communication et Protocole actuellement intégré au Groupement d'Appui à la Direction et aux Services (GADS).

2) Contexte et objectifs

- Les évènements de 2022 ont souligné la nécessité d'une communication interne et externe forte et coordonnée, menant à une proposition visant à renforcer la fonction communication pour une réactivité et une efficacité optimales.

- En avril 2023, le SDIS33 a lancé son premier site internet, étendant sa communication aux réseaux sociaux avec des effets positifs tels qu'une meilleure maîtrise de son image et une communication efficace lors d'évènements importants.

- Valorisation du courage et du dévouement des agents, participation à une opération marquante, entrées officielles dans le corps, respect et célébration des traditions : le SDIS de la Gironde organise diverses cérémonies et remises de médailles nécessitant une collaboration interne et externe, justifiant le renforcement de la fonction protocole en redéployant un poste vacant.

C'est pourquoi, il est proposé de rattacher le Service Communication et Protocole directement à la Direction pour continuer à moderniser les actions et supports de communication, ainsi que professionnaliser la fonction protocole.

Ce rapprochement à la Direction vise à consolider la fonction stratégique de ce service, à savoir : le renforcement du positionnement institutionnel de l'établissement, son attractivité, la lisibilité de ses politiques et de l'adhésion de ses agents.

3) Synthèse des propositions

- Rattacher le Service Communication et Protocole à la Direction, avec le transfert des agents actuels (chef de service, chargé du protocole, attaché de presse, assistantes de communication et infographiste).
- Ne pas remplacer au sein du GADS, l'actuel chef de service qui assumait temporairement la fonction d'adjoint au chef de groupement.
- Redéployer un poste vacant du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels pour recruter un chargé du protocole.

Cette organisation sera mise en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 13 juin 2024 qui a, par ailleurs, été présenté, pour information, au CCDSPV du 18 juin 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et approuver la modification de l'organigramme de la Direction.

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d0070	MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - SUPPRESSIONS	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Délibération CA 2024-d0070 du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2848A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département
Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde
Monsieur Henri DECROS, payeur départemental
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - SUPPRESSIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L542-1 à L. 542-24,
Vu le tableau des effectifs existants,
Vu l'avis préalable du comité social territorial en date du 13 juin 2024.

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Ainsi, et après avoir sollicité l'avis préalable du Comité social territorial en date du 13 juin dernier, il vous est proposé de vous prononcer sur la suppression de deux postes budgétaires à temps complet d'officiers de catégorie A, relevant du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels.

En effet, par délibération en date du 4 avril 2023, CA 2023-014, deux postes de catégorie A, relevant du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ont été créés au sein du Groupement risques naturels et feux de forêt et d'espaces naturels, l'un de chef de groupement, l'autre d'adjoint au chef de groupement. En contrepartie, et au départ effectif de deux agents en retraite, il était attendu de supprimer deux supports budgétaires relevant de ce même cadre d'emplois.

Ces départs ayant eu lieu respectivement le 1^{er} juillet 2023 et le 1^{er} janvier 2024, il est désormais opportun de procéder à la suppression de ces deux postes vacants au tableau des emplois, ceux-ci n'étant pas destinés à être pourvus à nouveau au sein de l'établissement.

Ces suppressions prendront effet à compter du 1^{er} août prochain.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 13 juin 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer :

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d0071	RAPPORT 2023 SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DU SDIS DE LA GIRONDE ET BILAN DU PLAN D'ACTION PLURIANNUEL 2021- 2023	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Délibération CA 2024-d0071 du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240712-2877B-DE-1-1 Date de télétransmission : 12/07/2024 Date de réception préfecture : 12/07/2024
--

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde

Monsieur Henri DECROS, payeur départemental

Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef

Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde

Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ

Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint

Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle

Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires

Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources

Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux

Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques

Madame Elisa DAVY, chargée des instances

Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

RAPPORT 2023 SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DU SDIS DE LA GIRONDE ET BILAN DU PLAN D'ACTION PLURIANNUEL 2021-2023

1) Le plan d'action égalité femmes – hommes :

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique, est venue renforcer le cadre réglementaire sur le respect de l'égalité femmes - hommes.

Son article 5 a créé un rapport social unique (annuel) qui intègre l'état de la situation comparée entre les femmes et les hommes ainsi que des indicateurs synthétiques relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Avant même la parution de ce cadre réglementaire, l'établissement avait, suite à un groupe de travail dédié à cette thématique et initié en juin 2018, acté la parution annuelle de statistiques détaillées relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes qui composent l'établissement, intitulé « diagnostic quantitatif ».

Le groupe de travail a permis de définir des indicateurs au travers de 6 grands domaines :

- Effectifs, recrutements, départs
- Qualification (affectation, emploi)
- Formation
- Carrière (avancement de grade, promotion interne)
- Articulation des temps, absences et conditions de travail
- Rémunération

Ainsi, l'annexe 1 jointe à cette délibération présente :

- l'état de la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes composant l'effectif de l'établissement, sur la base des données au 31 décembre 2023
- un bilan de l'évolution de l'état de la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes entre 2018 et 2023.

Par ailleurs, l'article 6 septies de la loi de 2019 précise que les collectivités territoriales et les établissements publics « élaborent et mettent en œuvre un plan d'action pluriannuel dont la durée ne peut excéder trois ans renouvelables. Le plan d'action comporte au moins des mesures visant à :

- 1° évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- 2° garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique (...),
- 3° favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- 4° prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes. »

Le décret d'application n° 2020-528, paru le 4 mai 2020, définit les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique. Il précise, dans son article 1^{er}, l'obligation pour les collectivités territoriales d'élaborer un plan d'actions pluriannuel. Ce dernier vient en complément, et non en substitution, du rapport annuel.

Les SDIS ne sont pas spécifiquement cités dans cet article 1^{er}. Cependant, le référentiel de plan d'action de la fonction publique incite l'ensemble des employeurs publics à mettre en

place ce plan d'action « afin que chaque agent public, quelle que soit la taille de la structure qui l'emploi, puisse être couvert par un tel dispositif. »

Le groupe de travail initié en 2018 a ainsi permis d'aboutir au document présenté en comité technique du 28 janvier 2021 avec un plan d'action pour les années 2021 – 2022 – 2023.

Ce premier document a été établi sur la base d'un diagnostic exhaustif avec l'analyse approfondie des données RH de l'établissement ainsi que d'une enquête menée auprès des agents au travers d'un questionnaire dédié. Il a permis l'élaboration du plan d'action pluriannuel visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et qui s'articule autour des thèmes suivants :

- évolution des représentations et communication
- accueil et intégration des agents
- recrutement
- mobilité et parcours professionnels
- accès à des postes à responsabilités supérieures
- carrière statutaire
- formation
- management
- patrimoine
- articulation vie professionnelle et vie personnelle
- harcèlement au travail

Après deux années d'application, et comme l'établissement s'y était engagé, le groupement des ressources humaines a procédé à un bilan intermédiaire du plan 2021 – 2023 afin d'identifier les actions mises en œuvre et celles restant à mener. Ce bilan est joint en annexe 2.

2) Le plan mixité et lutte contre les discriminations :

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, a rendu obligatoire la désignation d'un référent « mixité et lutte contre les discriminations » au sein des SDIS.

Le SDIS de la Gironde a donc désigné son référent et lui a adressé une lettre de mission. Son premier objectif est d'établir un diagnostic de la situation au sein de l'établissement. L'ambition est non seulement de poursuivre les actions relatives aux enjeux de l'égalité femmes – hommes mais également :

- d'une part, d'étendre ces actions plus largement autour de la problématique de la mixité et de la lutte contre les discriminations, et,
- d'autre part, d'étendre la population visée en y incluant la population des sapeurs-pompiers volontaires.

Dans cette optique, les prochains bilans quantitatifs incluront la population « SPV ».

Ce rapport a été présenté, pour information, au CST du 13 juin 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et d'adopter le rapport 2023 sur l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que le bilan du plan d'action pluriannuel 2021 - 2023.

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d0072	AUTORISATION À SIGNER AVEC LE SGAR ET LA SOCIÉTÉ LE THÉÂTRE SUR MESURE UNE CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE AU PROJET DE SENSIBILISATION SUR MESURE À L'ÉGALITÉ FEMME / HOMME	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Délibération CA 2024-d0072 du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2856A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde

Monsieur Henri DECROS, payeur départemental

Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef

Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde

Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ

Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint

Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle

Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires

Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources

Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux

Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques

Madame Elisa DAVY, chargée des instances

Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

AUTORISATION À SIGNER AVEC LE SGAR ET LA SOCIÉTÉ LE THÉÂTRE SUR MESURE UNE CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE AU PROJET DE SENSIBILISATION SUR MESURE À L'ÉGALITÉ FEMME / HOMME

Depuis 2016 et conformément à la réglementation (loi n°2014-873 du 4 août 2014 / décret n°2015-761 du 24 juin 2015), le SDIS présente à ses instances consultatives et délibérante un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'établissement a en outre élaboré et mis en œuvre un plan d'actions triennal (2021-2023) articulé autour de différents thèmes visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes qui le composent.

Afin d'approfondir encore la démarche, le SDIS a répondu à l'appel à projets 2024 du fonds en faveur de l'égalité professionnelle (FEP) destiné à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en présentant un projet intitulé « Sensibilisation sur mesure à l'égalité F/H ».

Retenu par le comité de sélection de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), porteuse du fonds, ce projet - d'un montant total de 30 300 € - recevra une contribution du FEP à hauteur de 12 800 €.

Ce projet consiste en la réalisation par la société Le Théâtre sur Mesure d'un support vidéo artistique et pédagogique afin de sensibiliser en interne en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'établissement.

La convention tripartite (jointe en annexe) entre le Secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) par délégation de la DGAFP, le SDIS de la Gironde et la société Le Théâtre sur Mesure précise les modalités financières. La contribution allouée par le FEP sera directement versée à la société, après réception de la facture finale.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et le Président à signer avec le SGAR et la société Le Théâtre sur mesure la convention financière (ci-jointe) ainsi que ses éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d0073	PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 2025	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Délibération CA 2024-d0073 du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2883A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département
Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde
Monsieur Henri DECROS, payeur départemental
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 2025

Les demandes de formation exprimées par les agents lors des entretiens annuels d'évaluation professionnelle 2023 ont fait l'objet d'une analyse détaillée par leurs supérieurs hiérarchiques.

A l'issue d'un travail associant l'ensemble des groupements, des orientations ont été dégagées afin de permettre aux agents de l'établissement de suivre les formations nécessaires à l'accomplissement de leurs emplois ou activités. Ces orientations tiennent compte à la fois des besoins du service mais également des missions de chacun des agents.

L'analyse des besoins en emplois de spécialité a été menée conformément aux objectifs opérationnels approuvés par délibération du Conseil d'administration n° 2017-112 en date du 06 décembre 2017. L'expression des besoins, résultant d'une émanation conjointe des vœux des agents et des demandes des services a été recensée sur le document n°1, présentant ainsi le nombre de places à programmer. Certains écarts peuvent figurer entre les besoins, les avis favorables et le total des demandes inscrites au plan de formation. Ils relèvent de :

- formations conditionnées à la validation de tests d'aptitude,
- formations déjà réalisées liées au décalage temporel entre le moment du recueil des vœux et la mise en forme du plan de formation,
- l'évolution des ressources en personnels dans les différentes structures.

Par ailleurs, les formations recensées dans ce document concernent les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires affectés en unités opérationnelles mais également ceux assurant des permanences opérationnelles au sein de la chaîne de commandement du Corps départemental de la Gironde.

Le document n° 2 correspond aux actions de formation ayant trait aux activités administratives, techniques ou de management : elles concernent autant les sapeurs-pompiers que les personnels relevant des filières administrative, technique et médico-sociale.

Compte tenu du nombre de formations et de sessions pouvant être programmées, des contraintes budgétaires auxquelles l'établissement est soumis et des nécessités de service à respecter, les actions de formation pourront être échelonnées de façon pluriannuelle. De la même façon, la réalisation de l'ensemble de ces actions de formation reste assujettie au nombre de places qui peut être alloué par les différents organismes de formation (ENSOSP, ECASC, CNFPT ...).

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du SDIS de la Gironde le 13 juin 2024 et du CCDSPV le 18 juin 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et d'adopter le plan de développement des compétences 2025.

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d0074	AUTORISATION À SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'AMICALE DES GROUPEMENTS ET DE LA DIRECTION DU SDIS DE LA GIRONDE(AGDS33)	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Délibération CA 2024-d0074 du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2952A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département
Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde
Monsieur Henri DECROS, payeur départemental
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

AUTORISATION À SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'AMICALE DES GROUPEMENTS ET DE LA DIRECTION DU SDIS DE LA GIRONDE(AGDS33)

L'amicale des groupements et de la direction du SDIS de la Gironde est une association régie par la loi de 1901 créée le 27 mai 2024 par une Assemblée générale constitutive entre des agents de l'établissement.

Les statuts ont été déposés auprès de la préfecture de la Gironde le 07 juin 2024. Elle est affiliée à l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde (UDSPG) et au réseau fédéral de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

L'UDSPG soutient cette création d'amicale permettant ainsi à tous les agents de l'établissement d'avoir l'opportunité de rejoindre la communauté des sapeurs-pompiers et ainsi de bénéficier de la solidarité du réseau fédéral.

Elle regroupe potentiellement les personnels et retraités des entités qui n'ont pas la possibilité d'adhérer aux amicales des centres d'incendie et de secours. Il s'agit des services et groupements de la direction, du service de santé et de secours médical, du groupement formation, du groupement technique et logistique, des groupements territoriaux, du GRNF, du service cartographie, des personnels administratifs techniques et spécialisés du GTAC et des personnels mis à disposition par le SDIS auprès du COS, de l'AHJSP, de l'UDSPG, du CNPE.

Elle a pour objet de contribuer et de promouvoir la solidarité, la cohésion, la convivialité et les échanges entre les agents au sein du SDIS 33 ainsi que d'entreprendre, d'encourager et de veiller au bon fonctionnement des activités sociales, culturelles, sportives, et de loisirs mises en place au profit de ses membres.

Les ressources de cette amicale proviendront des cotisations de ses membres, des produits des machines à café installées dans certains locaux de l'établissement, et des projets collectifs à organiser.

En raison des ressources propres limitées au moment de cette création et de l'intérêt pour l'établissement de renforcer les liens et la cohésion entre agents, il vous est proposé de soutenir cette initiative par l'attribution, à compter du 1^{er} janvier 2025, d'une subvention annuelle de 20 000 euros.

Le projet de convention proposé permet également la domiciliation du siège social de l'AGDS 33 à l'adresse de la Direction du SDIS, et fixe les conditions d'utilisation des locaux et moyens matériels appartenant à l'établissement, ainsi que les responsabilités des parties.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à signer la convention (jointe en annexe) avec l'amicale des groupements et de la direction du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde fixant notamment à 20 000 euros le montant de la subvention annuelle à compter du 1^{er} janvier 2025.

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d0075	AUTORISATION À SIGNER UN AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA GIRONDE	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Délibération CA 2024-d0075 du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2940A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département
Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde
Monsieur Henri DECROS, payeur départemental
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

AUTORISATION À SIGNER UN AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA GIRONDE

Conformément à la délibération CA 2021-086 du 10 décembre 2021, le Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde (SDIS) a signé une convention avec l'association «Union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde» (UDSPG).

Cette convention fixe notamment le contenu de la subvention en espèce et en nature attribuée par le SDIS à l'UDSPG pour lui permettre de mener à bien ses missions, et définit les droits et obligations des contractants.

Dans ce cadre contractuel, le SDIS alloue à l'UDSPG une subvention annuelle de **107 000 euros**. Cette subvention peut être actualisée par décision du Conseil d'administration du SDIS.

En concertation avec l'UDSPG et afin de permettre au SDIS de soutenir la création de l'amicale des groupements et de la Direction du SDIS33 (AGDS), une baisse de la subvention annuelle à l'UDSPG est proposée.

Cette amicale regroupera les personnels affectés à titre principal dans les services administratifs (site 22 blv Pierre 1er), le service de santé et de secours médical (site Mérignac), le groupement des risques naturels et du risque feux de forêts, le groupement technique et logistique, les sièges des groupements territoriaux, le groupement formation (Bassens) et le site d'Ornano (cartographie et CTA-Codis).

Elle a pour objet de contribuer et de promouvoir la solidarité, la convivialité et les échanges entre les agents des services précités ainsi que d'entreprendre, d'encourager et de veiller au bon fonctionnement des activités sociales, culturelle, sportives et de loisirs mises en place au profit des ses membres.

En fonction de ce qui précède, il est proposé, à compter du 1^{er} janvier 2025, de fixer à hauteur de **87 000 euros** la subvention annuelle de l'UDSPG.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à signer l'avenant à la convention (joint en annexe) avec l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde fixant à 87 000 euros le montant de la subvention annuelle à l'UDSPG, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d0076	AUTORISATION À SIGNER DES CONVENTIONS AVEC DES PRESTATAIRES DE SPECTACLE ET DE LOISIRS POUR L'ARBRE DE NOËL 2024 DES ENFANTS DU PERSONNEL DU SDIS	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde

Monsieur Henri DECROS, payeur départemental

Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef

Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde

Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ

Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint

Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle

Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires

Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources

Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux

Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques

Madame Elisa DAVY, chargée des instances

Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

AUTORISATION À SIGNER DES CONVENTIONS AVEC DES PRESTATAIRES DE SPECTACLE ET DE LOISIRS POUR L'ARBRE DE NOËL 2024 DES ENFANTS DU PERSONNEL DU SDIS

Conformément à la délibération du CA 2014-092 du 12 décembre 2014 relative à la politique sociale du SDIS de la Gironde en faveur de ses personnels, un arbre de Noël pour les enfants de moins de 13 ans est organisé chaque année.

C'est au Pin Galant de Mérignac que les personnels de l'établissement seront invités à participer à cet après-midi festif le samedi 7 décembre 2024.

Le choix du SDIS de la Gironde s'est porté cette année sur un spectacle de cirque contemporain intitulé « Excentriques » et présenté par la Compagnie Les Acrostiches de Toulouse.

Plaçant la dérision et l'humour au cœur de leurs prestations, les Acrostiches proposent dans ce spectacle, une fugue fantaisiste montée sur gyropodes dans laquelle ils défient les lois de la gravité en mêlant acrobaties, jongleries et musiques originales.

En parallèle de ce spectacle, les familles qui le souhaitent pourront profiter d'un espace ludique pour la petite enfance mis à leur disposition dès 14h00 dans le Pavillon du Pin Galant. C'est la société Locsport qui a été retenue pour cette prestation. Seront ainsi déployés un château gonflable, deux piscines à balles ainsi que deux espaces de baby gym. Six animateurs de la société Locsport encadreront ces activités.

L'association Music Hall sera à nouveau sollicitée pour la prestation du Père Noël.

Le coût de la manifestation est estimé à un montant total de 22 091,30 € TTC affectés comme suit :

• Location Espace du Pin Galant	12594,60 € TTC
• Spectacle Les Acrostiches « Excentriques »	4926,70 € TTC
• Frais de SACD	540,00 € TTC
• Animation Société Air 2 Jeu (Locsport)	3650,00 € TTC
• Association Music-Hall	380,00 € TTC

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et d'autoriser le Président à signer les conventions avec les prestataires de cet arbre de Noël.

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d0077	AUTORISATION À SIGNER AVEC LE DÉTACHEMENT CENTRAL INTERMINISTÉRIEL D'INTERVENTION TECHNIQUE (DCI-IT) UNE CONVENTION D'APPUI POUR LA SÉCURISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 DANS LE DOMAINE DES MENACES NUCLÉAIRES, RADIOLOGIQUES, BIOLOGIQUES, ET CHIMIQUES(NRBC)	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHOUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur

Délibération CA 2024-d0077 du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240712-2969-DE-1-1 Date de télétransmission : 12/07/2024 Date de réception préfecture : 12/07/2024

Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département
Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde
Monsieur Henri DECROS, payeur départemental
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

AUTORISATION À SIGNER AVEC LE DÉTACHEMENT CENTRAL INTERMINISTÉRIEL D'INTERVENTION TECHNIQUE (DCI-IT) UNE CONVENTION D'APPUI POUR LA SÉCURISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 DANS LE DOMAINE DES MENACES NUCLÉAIRES, RADIOLOGIQUES, BIOLOGIQUES, ET CHIMIQUES(NRBC)

Confronté à une rupture capacitaire sur certains sites, le DCI-IT sollicite le concours du SDIS de la Gironde pour assurer les missions de surveillance et de contrôle continu NRBC sur le site Matmut à l'occasion des épreuves des JOP2024.

Pour mener à bien les opérations de surveillance active et d'analyse de prélèvements en cas de levées de doutes, le DCI-IT sollicite à travers cette convention le concours des équipes spécialisées risques chimiques et radiologiques du SDIS par la constitution d'une Unité de Contrôle Continu (UCC).

Cette UCC, composée d'un officier et de quatre sous-officiers spécialisés, est complémentaire au dispositif prévisionnel déjà établi à l'occasion des rencontres sportives programmées sur 6 dates et 7 matchs sur Bordeaux.

S'agissant d'une mission non-obligatoire en vertu de l'article L1424-42 du CGCT, la prestation demandée est tarifée selon les règles prévues par la délibération n° CA-d081 du 8 décembre 2023.

Sont pris en compte dans la tarification demandée :

- la formation des personnels,
- la préparation,
- le contrôle périodique de l'enceinte sportive,
- la surveillance pendant l'ouverture au public,
- le reconditionnement,
- les consommables nécessaires.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à signer la convention (jointe en annexe) concernant l'appui du DCI-IT par les unités spécialisées du SDIS dans la sécurisation NRBC des manifestations sportives prévues au stade Matmut à l'occasion des JOP2024.

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d0078	DON DE MATÉRIELS INCENDIE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES AU PROFIT DE LA NOUVELLE- CALÉDONIE	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Délibération CA 2024-d0078 du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2916A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde

Monsieur Henri DECROS, payeur départemental

Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef

Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde

Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ

Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint

Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle

Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires

Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources

Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux

Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques

Madame Elisa DAVY, chargée des instances

Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

DON DE MATÉRIELS INCENDIE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES AU PROFIT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Par message de commandement en date du 28 mai 2025, le COGIC de la DGSCGC a sollicité les états-majors de zone afin de recenser les dons de matériels au profit de la mission d'appui aux forces de sécurité civile de Nouvelle-Calédonie.

Dans le cadre de l'expression des besoins de la DGSCGC, le SDIS 33 a réalisé un don de matériels incendie, en l'occurrence 10 tuyaux de 45 neufs. Les matériels concernés seront donc retirés de l'inventaire.

Les frais liés à l'acheminement des matériels sont pris en charge par la DGSCGC.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer.

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d0079	DÉSAFFECTATION DE L'ANCIEN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ARÈS ET MODIFICATION DE MISE À DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PROFIT DU SDIS DE LA GIRONDE	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Délibération CA 2024-d0079 du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2870A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde

Monsieur Henri DECROS, payeur départemental

Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef

Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde

Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ

Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint

Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle

Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires

Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources

Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux

Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques

Madame Elisa DAVY, chargée des instances

Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

DÉSFFECTATION DE L'ANCIEN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ARÈS ET MODIFICATION DE MISE À DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PROFIT DU SDIS DE LA GIRONDE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, conformément aux conventions de mise à disposition prévues par la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, assume les charges et les obligations du propriétaire des biens immobiliers utiles à la mise en œuvre de ses missions.

Toutefois, dès lors que les biens immeubles ne sont plus utiles au service, ceux-ci doivent retourner dans l'actif du patrimoine immobilier de la collectivité d'origine s'ils ne font pas l'objet d'un transfert en pleine propriété préalable.

En l'espèce, les bâtiments abritant l'ancien centre d'incendie et de secours d'Arès, sis 40, avenue du Médoc sur la parcelle cadastrée section AA, numéro 21, d'une contenance de 1 391 m², n'étant plus nécessaire au bon fonctionnement du service, il convient de mettre fin à la mise à disposition effectuée par le département de la Gironde par convention en date du 16 juin 1999.

Il est ici précisé que cette mise à disposition prendra effet au jour de la signature de l'avenant (cf. projet joint en annexe).

Monsieur Jean-Luc GLEYZE devant signer cet avenant, en sa qualité de Président du Conseil Départemental de la Gironde, une délégation de signature au profit de Madame Michelle LACOSTE, Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de la Gironde est nécessaire pour représenter le service à l'avenant.

Il est donc demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et :

- désaffecter l'ensemble immobilier situé sur la commune d'ARES, cadastré section AA, numéro 21 ;

- autoriser la modification de la mise à disposition des biens immobiliers telle que décrite ci-dessus ;

- accorder une délégation de signature au profit de la Madame la Première Vice-Présidente afin de l'autoriser à signer l'avenant afférent à ces modifications (cf projet ci-annexé), en lieu et place du Président.

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d0080	DEMANDE D'INDEMNISATION DE SAPEURS- POMPIERS VICTIMES D'AGRESSIONS ET D'INCIVILITÉS	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Délibération CA 2024-d0080 du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2891A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département
Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde
Monsieur Henri DECROS, payeur départemental
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

DEMANDE D'INDEMNISATION DE SAPEURS-POMPIERS VICTIMES D'AGRESSIONS ET D'INCIVILITÉS

- Vu l'article L.113-1 du Code de la Sécurité Intérieure relatif à la protection juridique des personnes concourant à la sécurité intérieure ;
- Vu les articles 706-3 et 706-4 du Code de procédure pénale relatifs au recours en indemnité ouvert à certaines victimes de dommages résultant d'une infraction ;
- Vu l'article L. 134-8 du Code général de la fonction publique relatif à la subrogation de l'administration dans les droits de la victime ;
- Vu la délibération BCA n° 2009-25 du 17 mars 2009 valant autorisation de principe du président à lancer des actions amiables, contentieuses et relatives à la protection des agents du SDIS.

En application des articles L. 134-1 et suivants du Code général de la fonction publique ainsi que de l'article L. 113-1 du Code de la sécurité intérieure, les fonctionnaires, les agents publics non titulaires et les sapeurs-pompiers volontaires bénéficient à l'occasion de leurs fonctions d'une protection fonctionnelle organisée par le SDIS qui les emploie.

Le SDIS est tenu de protéger les agents contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en résulte.

L'octroi de la protection fonctionnelle aux agents ouvre le droit à ces derniers d'obtenir directement auprès de l'administration, le paiement de sommes couvrant la réparation de leur préjudice afin d'obtenir une juste compensation au regard des attaques subies.

En cas de versement, par le SDIS, des dommages et intérêts en lieu et place des condamnés, le SDIS sera subrogé aux droits des victimes, pour demander auprès des auteurs des faits, la restitution des sommes ainsi versées.

A cet effet, les agents du SDIS demandeurs devront, en contrepartie des sommes qui leur seront versées par le SDIS, accepter de signer un acte de subrogation à son profit.

Cela afin que ce dernier dispose des garanties d'une action directe contre les condamnés défaillants.

Dans ce cadre, les demandes suivantes d'indemnisation de sapeurs pompiers victimes sont soumises au conseil d'administration du SDIS:

Intervention codis n°4717- n°parquet 20139000004 - AJ 3964

Le 13 janvier 2020, Monsieur Christophe SYLVAIN, sapeur-pompier volontaire au CIS de Coutras est intervenu pour une personne régulièrement alcoolisée.

Lors de cette intervention, refusant son transfert vers l'hôpital alors qu'elle exigeait un autre centre hospitalier, la victime s'est particulièrement agitée dans l'ambulance, a insulté et tenté de donner des coups à Monsieur SYLVAIN. Arrivée à l'hôpital, et toujours très énervée, elle a craché au visage de ce dernier.

Le 26 septembre 2023, le tribunal a reconnu Madame H. coupable des faits reprochés et l'a condamnée à 2 mois de prison et à verser à Monsieur SYLVAIN 300 euros en réparation de son préjudice moral.

Intervention codis n°98210- n°parquet 23-347-040 - AJ 4039

Le 3 octobre 2020, les sapeurs-pompiers Rémy VIGNAUD et Jean-François CAVOLEAU, du centre de secours de Saint André de Cubzac sont intervenus pour secours à personne.

Lorsqu'ils ont placé la victime sur le brancard, elle s'est débattue et a invectivé les sapeurs-pompiers tout en les menaçant. A cette occasion, Monsieur CAVOLEAU a été blessé.

L'auteur des faits a été condamné à effectuer un stage de citoyenneté ainsi qu'à verser à Monsieur VIGNEAU la somme de 400 euros en réparation de son préjudice et 900 euros à Monsieur CAVOLEAU.

Intervention codis n°44207- n°parquet 21145000062- AJ 4142

Le 27 avril 2021, les sapeurs-pompiers de la caserne de Coutras, Messieurs MOULINIER, DUSSAUSOY et BERNAILLE ont été sollicités pour un individu menaçant et armé sur la voie publique ainsi que sur pour un feu de maison.

L'individu a porté des coups aux agents et notamment un coup de pied à Monsieur MOULINIER.

Ces violences ont conduit deux militaires de la gendarmerie à monter dans l'ambulance pour le maintenir.

Le 24 août 2021, le tribunal de Libourne a reconnu Monsieur F. coupable des faits de violences, outrages et menaces de mort réitérées sur sapeurs-pompiers et l'a condamné à 6 mois de prison ainsi qu'à l'interdiction de porter une arme pendant 5 ans.

Au titre du préjudice subi, il a été condamné à verser à messieurs DUSSAUSOY et BERNAILLE la somme de 500 euros. Monsieur MOULINIER, blessé au cours de l'intervention, s'est vu octroyer la somme de 800 euros en réparation de son préjudice moral, ainsi que 150 euros en réparation de son préjudice matériel.

Le 22 février 2024, la Cour d'appel de Bordeaux, a confirmé la condamnation en première instance de Monsieur F.

Intervention codis n°115326- n°parquet 22287000099- AJ 4324

Le 3 octobre 2022, les sapeurs-pompiers de Saint André de Cubzac sont intervenus dans le cadre d'une hospitalisation d'office.

Durant l'intervention, Madame GONZALEZ a subi la violence répétée de l'individu, lequel l'a violemment repoussée pour fuir l'ambulance, lui occasionnant des blessures, et s'est montré particulièrement agressif et a insulté avec l'ensemble des intervenants.

Le 15 décembre 2022, le tribunal de Libourne a condamné Monsieur L. à une peine d'emprisonnement de 6 mois.

L'agresseur a également été condamné à verser à Madame GONZALEZ la somme de 1 500 euros en réparation de son préjudice.

Intervention codis n°145420 - n°parquet 23019000114 - AJ 4353

Le 19 décembre 2022, un équipage de Villenave d'Ornon composé des sapeurs-pompiers Anthony DI BEZ, Yves GUILLARD, Dorian FRATTINI et Alexandre POULET a été appelé pour personne inconsciente à Bègles.

L'équipage a été obligé de maîtriser un individu violent et a été exposé à des crachats avec du sang.

Le 8 mars 2022, l'agresseur M. L a été condamné à un stage de citoyenneté et à 4 mois de prison avec sursis.

Le juge a, par ailleurs, octroyé la somme de 800 euros à Messieurs DI BEZ, POULET et FRATTINI au titre des dommages et intérêts.

Pour Monsieur GUILLARD, plus particulièrement touché, un renvoi sur intérêts civils a été prononcé et, lors d'une audience du 21 décembre 2023, la somme de 2 000 euros lui a été définitivement octroyée en réparation des souffrances endurées.

Intervention codis n°81082- n°parquet 23296000245- AJ 4438

Le 13 août 2023, un équipage du CIS d'Arès-Lège constitué de Michel MOUEZA, Thibaut LABROUSSE et Sébastien GALLINA, a été appelé pour une personne blessée à domicile.

Lors de l'intervention, la victime secourue a insulté les sapeurs-pompiers et giflé l'un d'eux.

Le 27 novembre 2023, elle a été reconnue coupable des faits qui lui étaient reprochés et condamnée à quatre mois de prison avec sursis simple.

Elle a, par ailleurs, été condamnée à verser à Monsieur LABROUSSE la somme de 600 € en réparation de son préjudice moral et à Messieurs GALLINA et MOUEZA la somme de 300 € chacun.

Intervention codis n°90602- n°parquet 23284000250- AJ 4443

Le 4 septembre 2023, lors d'une intervention pour rixe rue des Allamandiers à Bordeaux, la victime prise en charge par le VSAV s'est montrée très agressive et menaçante envers l'équipage du CIS de la Benauges composé de Messieurs Benjamin GRIGNON, Guillaume PACE, Michael BERTON et Joachim KREBS.

L'individu a tenté de frapper au visage l'équipage. Il a également essayé de leur cracher dessus tout en les insultant.

Le 8 novembre 2023, le tribunal de Bordeaux a reconnu Monsieur D.I coupable d'outrages et violences volontaires et l'a condamné à une peine d'emprisonnement de 3 mois avec sursis.

Par ailleurs, il a été condamné à verser à chacun des agents la somme de 800 euros en réparation de leur préjudice moral.

Intervention codis n°98709 – n°parquet 23292000027 – AJ 4463

Le 24 septembre 2023, lors d'un transfert au centre hospitalier Robert Piqué, un individu s'est glissé dans l'ambulance demeurée ouverte et a dérobé la veste professionnelle de Mme Illona GABRIELE, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Cestas.

L'individu a été arrêté près de la sortie de l'hôpital, en possession de la veste et, étant en état de récidive, il a été condamné le 22 novembre 2023 à 90 jours amendes d'un montant unitaire de 5 euros ainsi qu'à verser la somme de 150 euros à Mme GABRIELE en réparation de son préjudice moral.

Intervention codis n°23626495 – n° parquet 22280000099 – AJ 4451

Le 2 octobre 2023, Monsieur Olivier LECHAT, opérateur au Centre de traitement des appels 18, a reçu un appel de détresse émanant d'un enfant, pour sa mère qui faisait une crise de panique et éprouvait des difficultés à respirer.

Alors qu'il s'enquérissait de l'adresse, un individu a pris le combiné des mains de l'enfant et a menacé et insulté Monsieur LECHAT durant plusieurs minutes avant de raccrocher, empêchant par ce fait l'obtention des informations nécessaires à l'envoi des secours.

L'individu sorti de prison le jour-même était revenu vivre chez sa mère en compagnie de son jeune frère. Il avait eu une altercation violente avec sa famille et fait preuve d'une grande agressivité.

Il a été poursuivi pour violence envers les sapeurs-pompiers, agression en prison des surveillants pénitentiaires et violences à l'encontre de sa mère et de son petit frère.

Le 17 novembre 2023, le tribunal de Bordeaux a condamné M. T à 18 mois de prison, maintien en détention et révocation d'un sursis antérieur à hauteur de 3 mois avec interdiction de se rendre au domicile de sa mère.

En outre, le tribunal a condamné Monsieur T à verser, en réparation de son préjudice, 400 euros à Monsieur LECHAT.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le SDIS à verser, au titre des dommages et intérêts prescrits par décisions judiciaires aux agents concernés, les sommes suivantes :

- Monsieur Christophe SYLVAIN, 300 euros
- Monsieur Rémy VIGNAUD, 400 euros
- Monsieur Jean-François CAVOLEAU, 900 euros
- Monsieur Gilles MOULINIER, 950 euros
- Monsieur Julien DUSSAUSOY, 500 euros
- Monsieur Alexis BERNAILLE, 500 euros
- Madame Fabienne GONZALEZ, 1 500 euros
- Monsieur Anthony DI BEZ, 800 euros
- Monsieur Dorian FRATTINI, 800 euros
- Monsieur Alexandre POULET, 800 euros

- Monsieur Yves GUILLARD, 2 000 euros
- Monsieur Michel MOUEZA, 300 euros
- Monsieur Sébastien GALLINA, 300 euros
- Monsieur Thibaut LABROUSSE, 600 euros
- Monsieur Michael BERTON, 800 euros
- Monsieur Guillaume PACE, 800 euros
- Monsieur Joachim KREBS, 800 euros
- Monsieur Benjamin GRIGNON, 800 euros,
- Mademoiselle Ilona GABRIELE, 150 euros,
- Monsieur Olivier LECHAT, 400 euros

Les agents susmentionnés devront fournir au SDIS un acte de subrogation, signé par chacun afin de pouvoir être indemnisés de leur préjudice moral. Le SDIS sera alors substitué dans les droits des agents bénéficiaires afin de recouvrer les dommages et intérêts versés en leurs lieux et place ainsi que les frais irrépétibles alloués par les Tribunaux correctionnels et la Cour d'appel.

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d0081	CHARTRE DU RÉSEAU ASSOCIATIF DES SAPEURS- POMPIERS ET PERSONNELS DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET SECOURS DE LA GIRONDE	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Délibération CA 2024-d0081 du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2979A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde

Monsieur Henri DECROS, payeur départemental

Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef

Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde

Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ

Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint

Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle

Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires

Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources

Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux

Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques

Madame Elisa DAVY, chargée des instances

Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

CHARTRE DU RÉSEAU ASSOCIATIF DES SAPEURS-POMPIERS ET PERSONNELS DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET SECOURS DE LA GIRONDE

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde fédère les amicales et associations de sapeurs-pompiers du département.

Le réseau associatif, par son action, participe à la promotion et utilise de l'image des sapeurs-pompiers et plus largement celle du Service Départemental d'Incendie et Secours de la Gironde.

Au-delà des conventions qui régissent les relations entre le réseau associatif et le SDIS, il apparaît nécessaire de rappeler les valeurs, les principes et les règles que doivent respecter les membres du réseau associatif dans le cadre de ces actions.

Cette charte rappelle les obligations incombant à chacun ainsi qu'aux dirigeants des amicales et associations.

Cette charte proposée et approuvée par le Conseil d'administration de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde le 25 juin 2024 sera présentée pour signature à chaque président d'amicale ou d'association du réseau associatif des sapeurs-pompiers de la Gironde.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de prendre connaissance de cette charte et d'autoriser le président à la cosigner avec le Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer.

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
INFORMATION	MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet

Information du CA du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2556A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

de Département

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde

Monsieur Henri DECROS, payeur départemental

Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef

Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde

Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ

Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint

Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle

Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires

Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources

Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux

Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques

Madame Elisa DAVY, chargée des instances

Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

INFORMATION

MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

Le régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements administratifs locaux est défini par le code général de la fonction publique et par le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié.

L'article L 512-12 du code général de la fonction publique prévoit l'information de l'organe délibérant en cas de mise à disposition de personnel.

Le commandant de sapeurs-pompiers professionnels Laurent LARUE est mis à disposition auprès de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la gestion des crises en qualité de chargé de mission au bureau de la planification, des exercices et des retours d'expériences de la sous-direction de la préparation, de l'anticipation et de la gestion des crises (SDPAGC/DGSCGC), pour une période de trois ans à compter du 1^{er} juin 2024.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de cette information.

Prend acte, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
INFORMATION	DÉMATÉRIALISATION DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Information du CA du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2893A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département
Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde
Monsieur Henri DECROS, payeur départemental
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

INFORMATION

DÉMATÉRIALISATION DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS

Le SDIS de la Gironde est engagé dans une modernisation de la gestion de ses emplois et de ses compétences.

Une première étape, aujourd'hui finalisée, consistait en l'acquisition d'un SIRH plus performant permettant notamment une gestion précise des postes.

Une seconde étape, en cours, a pour objectif de dématérialiser le processus d'entretien annuel d'évaluation.

La dématérialisation des entretiens professionnels permettra de :

- Faciliter le travail des évaluateurs
- Fluidifier les échanges entre évalués et évaluateurs
- Optimiser la gestion du processus par le GRH
- Faciliter l'élaboration du plan de formation

I – Le logiciel retenu :

Comme indiqué lors du CST du mois de septembre 2023, le module de dématérialisation des entretiens intégré dans le SIRH n'a pas donné satisfaction à l'issue des tests réalisés en raison notamment d'une sécurité insuffisante de l'outil et d'une absence de dématérialisation totale du processus d'entretien.

L'établissement a ainsi finalement décidé de retenir le logiciel GEEF qui est déjà connu et utilisé au sein du SDIS 33 notamment par les évaluateurs qui y renseignent les besoins en formation des agents évalués, et par les sapeurs-pompiers qui peuvent y consulter sur leur livret individuel de formation les emplois ouverts, les formations suivies, les diplômes détenus et s'inscrire à des formations.

Le logiciel GEEF propose un module de dématérialisation des entretiens et un module de gestion des compétences.

➤ **Module de dématérialisation des entretiens**

Ce module offre plusieurs avantages :

- ✓ Facilité d'utilisation pour les évaluateurs
- ✓ Formulaire d'entretien professionnel entièrement paramétrables
- ✓ Possibilité de développement de nouvelles fonctionnalités, via l'éditeur, afin de tenir compte des besoins spécifiques de l'établissement
- ✓ Processus entièrement sécurisable : possibilité à chaque étape du processus de l'entretien de déterminer qui peut visualiser et/ou compléter une partie
- ✓ Dématérialisation totale du processus d'entretien, y compris les signatures de l'évalué, de l'évaluateur et de l'autorité territoriale via le logiciel (excepté pour les officiers de par la double signature).
- ✓ Module déjà utilisé par d'autres SDIS : le GRH et le GIT ont rencontré les équipes du SDIS 59 afin de disposer d'une présentation et d'un retour utilisateur du logiciel GEEF. Ces échanges ont conforté l'impression positive de l'outil et permis de valider le choix final.

➤ **Module de gestion des compétences**

Ce module permet :

- ✓ D'intégrer les fiches de poste dans le logiciel
- ✓ De créer des emplois-types et donc de modifier en masse des fiches de poste identiques
- ✓ De lister et donc connaître les compétences détenues par les agents et/ou nécessaires aux postes
- ✓ D'appréhender de manière plus globale des compétences professionnelles transverses et communes au sein du SDIS dans l'objectif de faciliter la mobilité des agents.

II – Le contenu de l'évaluation :

Le projet de dématérialisation des entretiens et les possibilités qu'elle offre est l'occasion de réinterroger et faire évoluer les contenus, en particulier concernant l'évaluation des compétences.

Par ailleurs, la DGSCGC n'étant plus compétente en la matière pour les officiers, le pilotage des évaluations revenant au SDIS, c'est aussi l'occasion d'harmoniser les supports entre agents et d'adapter les contenus aux attentes propres de l'établissement.

II-1. Les évolutions sur l'évaluation des compétences :

Il s'agit d'évaluer trois types de compétences : les « compétences génériques » communes à tous les agents et les « compétences managériales » pour les personnels d'encadrement et les « compétences opérationnelles » pour les agents relevant de la filière sapeurs-pompiers.

- Les compétences génériques :

Elles se décomposent comme suit :

- Les compétences professionnelles
- Les compétences comportementales et relationnelles
- Les compétences informatiques
- La conduite de projet (pour les agents concernés)

Détail en annexe 1

L'échelle d'évaluation pour ces compétences génériques sera : A acquérir, à consolider, acquis, remarqué.

- Les compétences managériales :

Plusieurs blocs de compétences managériales ont été identifiés et leur contenu varie selon les niveaux hiérarchiques des agents (chef(fe) de pôle, de groupement, de service, de centre, de bureau ou d'atelier, officier de groupement et de centre, chef de salle, sous-officier de garde, sous-officier) ce qui permet une plus grande lisibilité des compétences attendues et donc à acquérir ou à consolider par les agents.

Détail en annexe 2

L'échelle d'évaluation pour ces compétences managériales sera :A acquérir, acquis, non évaluable.

- Les compétences opérationnelles :

Pour les officiers, cette évaluation sera maintenue (elle est déjà prévue dans le formulaire actuel). Elle sera introduite pour les autres agents de la filière.
L'échelle d'évaluation est en cours de paramétrage.

Détail en annexe 3

II-2. Le recensement des besoins en formation :

La dématérialisation des entretiens avec recensement des besoins en formation sera une véritable aide à l'optimisation du calendrier d'élaboration du plan de formation.
Un menu déroulant facilitera ce recensement par les évaluateurs.

Le recensement des besoins sera recentré sur les formations non opérationnelles.

II-3. L'accès à la fiche de poste :

L'agent devrait avoir accès à sa fiche de poste directement depuis GEEF (via le module GPEC). Il ne sera donc plus utile de lui transmettre au moment de la convocation à l'entretien.

L'évaluateur pourra également visualiser et proposer des modifications éventuelles de la fiche de poste de l'agent évalué lors de l'entretien professionnel directement dans l'outil avec validation par le GRH.

III – Les conditions de la réussite du projet :

Un travail de paramétrage du logiciel est en cours de réalisation par le GRH en collaboration avec le GIT et l'éditeur du logiciel, et concerne :

- ✓ les formulaires d'entretien
- ✓ les étapes du processus
- ✓ les champs réservés

La réussite du projet dépend également d'une interface entre GEEF et le SIRH afin de permettre l'alimentation automatique des postes créés dans le SIRH vers GEEF.

Enfin, une formation des gestionnaires, des évaluateurs et des évalués sera mise en œuvre afin de permettre le déploiement efficace du projet.

IV – Le calendrier du projet :

Le déploiement du projet se traduira tout d'abord par une première phase d'expérimentation, pour la campagne d'entretiens 2024, auprès de 2 groupements fonctionnels : le GRH et le GPREV.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- ✓ Février/Juin 2024 : Paramétrage/recettage du logiciel par les agents du GRH en collaboration avec l'éditeur du logiciel.
Développement des interfaces.
- ✓ Juin 2024 : Formation des agents du GRH par l'éditeur du logiciel
- ✓ Juin 2024 : Avis du CST
- ✓ Septembre 2024 : Formation des évaluateurs et des évalués du GRH et du GPREV par le service emploi et compétences (et/ou par FOAD)
- ✓ Octobre 2024 : Lancement de la campagne d'évaluation dématérialisée
- ✓ 1^{er} trimestre 2025 : Bilan de la phase expérimentale présenté au CST

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 13 juin 2024.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de cette information.

Prend acte, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
INFORMATION	PLAN DE FORMATION AU MANAGEMENT	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet

Information du CA du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2899A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

de Département

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde

Monsieur Henri DECROS, payeur départemental

Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef

Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde

Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ

Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint

Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle

Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires

Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources

Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux

Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques

Madame Elisa DAVY, chargée des instances

Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

INFORMATION

PLAN DE FORMATION AU MANAGEMENT

Le présent rapport a pour objectif d'informer les membres du CST du lancement d'un plan de formation au management.

L'équipe de direction du SDIS a connu des changements notables en quelques années, avec l'arrivée d'un nouveau Directeur en octobre 2021 et d'un nouveau Directeur Adjoint en avril 2023. Le chef du Pôle Moyens Généraux a pris ses fonctions en 2019, le Chef de Pôle Coordination Opérationnelle en 2022, la cheffe du Pôle Ressources en 2023. Le chef du Pôle Territoires a été remplacé depuis le 1^{er} mai par mobilité interne. Le Médecin-chef partira à son tour en retraite en fin d'année 2024.

Dans ce contexte de renouvellement de l'équipe de direction, de nouveaux enjeux et objectifs managériaux ont été fixés aux cadres de l'établissement : modernisation, transversalité et simplification en sont les thèmes majeurs. Le mode projet, dans ce contexte, est également favorisé.

Financé en grande partie par des collectivités territoriales soumises à de fortes contraintes budgétaires, l'établissement a également engagé un processus de changement visant à responsabiliser l'ensemble de la chaîne hiérarchique et à interroger les process dans un objectif d'efficience accrue.

Enfin, dans un souci de bien-être au travail, de valorisation des expertises mais aussi d'image de l'établissement auprès de candidats potentiels, attractivité et fidélisation sont des valeurs clairement affichées aujourd'hui. Cela se retranscrit au travers de différentes politiques RH telles que la politique en matière d'égalité et de mixité, la politique GPEC qui tend à favoriser les carrières en détectant et valorisant les potentiels, la politique de formation, la stratégie de communication, etc.

Le SDIS de la Gironde est un établissement qui a maintenant plus de 20 ans d'existence. Pour autant, en dehors des formations proposées par les organismes de formation de référence que sont le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) et l'ENSOSP (École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers), intégrées notamment aux formations d'évolution de carrière, aucune action de formation collective n'a été proposée aux cadres de l'établissement depuis sa création. Par ailleurs, cette thématique du management n'a fait l'objet que de peu d'actions de formation individuelles.

Face aux objectifs ambitieux portés par la Direction, il devient nécessaire d'accompagner les cadres de l'établissement dans leur parcours de manager.

C'est pourquoi, le SDIS de la Gironde souhaite initier à compter de 2024 un plan de formation au management afin de professionnaliser sa ligne managériale, faire émerger les potentiels, créer une dynamique du changement positive et favoriser une culture managériale forte et partagée.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Le plan de formation au management se déroulera sur un premier cycle qui courra sur la période 2024-2027.

Environ 270 managers seront concernés par cet accompagnement. La population ciblée est :

- le niveau stratégique : les membres du comité de direction (Directeur, Directeur adjoint, chefs de Pôle et Médecin-Chef)
- les chefs de groupements fonctionnels et territoriaux et leurs adjoints
- les chefs de service (mission fonctionnelle) et chefs de centre (mission opérationnelle) et leurs adjoints (SPP et SPV)
- les chefs de bureau et chefs d'atelier (Groupement technique et logistique)
- certains chargés de mission et/ou de projet ayant en charge des projets transversaux au sein de l'établissement

Le dispositif s'articulera autour de plusieurs phases :

- **Réalisation d'une mission diagnostic par un prestataire spécialisé**

Le diagnostic devra permettre d'aboutir à l'identification d'un socle commun de compétences à acquérir pour les cadres de l'établissement afin de répondre à l'objectif d'une culture commune du management. Il devra permettre également de dégager des besoins collectifs plus spécifiques par type de population

- **Mise en œuvre d'un plan de développement des compétences managériales**

Le plan de développement des compétences se subdivisera en plusieurs types d'actions : des séminaires, des actions de formation et des sessions de coaching.

Une première phase de formation communes par niveau hiérarchique, dites « obligatoires » se déroulera dans un premier temps.

Des modules dits « à la carte » seront proposés dans un second temps. Ils seront issus du diagnostic, mais ils pourront également être élaborés en fonction des attentes des agents à l'issue des formations dites obligatoires et des constats des formateurs sur les besoins émergents.

Une part importante de ces formations sera dispensée par le prestataire ayant réalisé le diagnostic.

Elles seront complétées par des formations élaborées dans le cadre d'une convention spécifique avec le CNFPT.

Des bilans du plan de formation seront régulièrement effectués pour s'assurer d'une part du niveau de satisfaction des agents et d'autre part de l'atteinte des objectifs de la Direction.

Les membres du CST seront tenus informés de l'avancée du projet et notamment des modules de formation mis en œuvre à l'issue de la phase de diagnostic.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 13 juin 2024 qui a, par ailleurs, été présenté, pour information, au CCDSPV du 18 juin 2024.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de cette information.

Prend acte, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
INFORMATION	PLAN DE PRÉVENTION DE L'ACCIDENTOLOGIE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Information du CA du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2904A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département
Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde
Monsieur Henri DECROS, payeur départemental
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

INFORMATION

PLAN DE PRÉVENTION DE L'ACCIDENTOLOGIE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

- Décret 99-1039 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires.
- Arrêté du 06 mai 2000 modifié le 20 décembre 2005 et le 17 janvier 2013 fixant les conditions d'aptitude médicale et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours.
- Circulaire de la DGSCGC du 03 avril 2002 modifiée sur l'évaluation de l'aptitude physique des sapeurs-pompiers prise en application de l'arrêté du 06 mai 2000.
- Guide de doctrine opérationnelle « incendies de structures » (16 avril 2018). Fiche scientifique « aptitude à la mission » (FSCI-HOM-3).

Les sapeurs-pompiers sont exposés à un large éventail de dangers et de risques lorsqu'ils interviennent sur des scènes d'accidents, d'incendies ou de catastrophes naturelles.

Afin de mener à bien leurs missions face à ces dangers et risques, les sapeurs-pompiers doivent répondre à des critères médicaux d'aptitude, ainsi qu'au maintien d'une condition physique opérationnelle appréciée lors l'évaluation annuelle d'Indicateurs de Condition Physique (ICP).

Le maintien de cette condition physique passe par la pratique régulière d'activités physiques et sportives. Cette pratique, si elle n'est pas réalisée dans certaines conditions, est source de nombreux accidents. L'activité physique des sapeurs-pompiers ne devrait pas occasionner de traumatismes mais être la garantie d'une condition physique optimale pour l'exercice de leurs missions tout au long de leur carrière.

Après analyse des résultats des ICP, des fiches réflexes « accident de sport » et des données RH sur les trois dernières années, il apparaît nécessaire de proposer une démarche cohérente de prévention de l'accidentologie, de maintien de la condition physique et de prise en compte du retour de blessure.

Ce plan de prévention repose sur 5 axes qui sont les suivants :

1. encadrement des séances d'activité physique et sportive
2. conditions de réalisation de la séance de sport collectif
3. évolution des ICP vers un référentiel de la condition physique opérationnelle
4. prise en charge des agents en difficulté (SSSM et EAP)
5. prise en charge post-accident

Le défi de modernisation de la gestion de l'activité physique est de s'adapter au contexte actuel et de proposer une réponse aux problématiques du SDIS.

Une condition physique de sécurité opérationnelle procure une garantie sur le plan professionnel et une sécurité sur le plan personnel.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du SDIS de la Gironde le 13 juin 2024 et le CCDSPV le 18 juin 2024.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de cette information.

Prend acte, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
INFORMATION	RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE LA NOUVELLE-AQUITAINE SUR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT ET SON ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RAPPORT SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DU SDIS DE LA GIRONDE DEPUIS 2017.	02/07/24

Le 2 juillet 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Hervé ALLOY (suppléant de Madame Fabienne FONTENEAU)
Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)
Monsieur Romain DOSTES (suppléant de Monsieur Arnaud ARFEUILLE)
Madame Céline GOEURY (suppléante de Madame Corinne MARTINEZ)

Absents excusés :

Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice

Information du CA du 2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240711-2701A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde

Monsieur Henri DECROS, payeur départemental

Monsieur le médecin de classe exceptionnelle François PANTALONI, médecin-chef

Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde

Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Suppléants:

Monsieur l'adjudant-chef Christian GONZALEZ

Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :

Monsieur le colonel hors classe Eric JOUANNE, directeur départemental adjoint

Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle

Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires

Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources

Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux

Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques

Madame Elisa DAVY, chargée des instances

Madame Béatrice LEGENDRE, assistante de Direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

INFORMATION

RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE LA NOUVELLE-AQUITAINE SUR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT ET SON ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RAPPORT SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DU SDIS DE LA GIRONDE DEPUIS 2017.

La Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle-Aquitaine a émis un rapport dans le cadre d'une enquête commune entre la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes sur la gestion durable de la forêt et son adaptation au changement climatique, en particulier pour ce qui est de l'adaptation des politiques de sécurité civile face à l'effet du changement climatique sur les feux de forêt.

Par ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle-Aquitaine a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du SDIS depuis 2017 et a émis un rapport qui a donné lieu à une réponse du SDIS de la Gironde.

En application de l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, les deux rapports précités ainsi que la réponse du SDIS de la Gironde sont communiqués aux membres du Conseil d'administration afin que ces derniers en débattent.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de cette information.

Prend acte, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, M. Hervé ALLOY suppléant de Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, M. Hervé GILLE, M. Romain DOSTES suppléant de M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, M. Christophe MIQUEU, M. Daniel BARBE, M. Christophe VIANDON, M. Patrice BEUNARD, Mme Céline GOEURY suppléant de Mme Corinne MARTINEZ.

Fait à Bordeaux, le 2 juillet 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE